

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

TRICHOREX

2. Composition qualitative et quantitative

Ronidazole..... 75 mg

Excipient QSP 1 g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Poudre pour solution buvable.

4.1. Espèces cibles

Pigeons.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Affections à parasites sensibles au ronidazole.

Chez les pigeons :

- Traitement des infestations à *Trichomonas gallinae* (ou *Trichomonas columbae*).

4.3. Contre-indications

Ne pas traiter les pigeons dont la chair et les produits sont destinés à la consommation humaine.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Tout contact direct avec la peau doit être évité. Porter des vêtements de protection (gants et autres protections) pendant la manipulation du produit. Lors d'aspersion accidentelle, la peau et les yeux doivent être lavés immédiatement et abondamment à l'eau. Se laver les mains après le traitement et avant tout repas.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale après dilution dans l'eau de boisson.

10 mg de ronidazole par kg de poids vif par jour correspondant environ à 1,4 g de la spécialité par litre d'eau de boisson pendant 3 à 5 jours consécutifs.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucune.

4.11. Temps d'attente

Ne pas administrer aux animaux dont la chair et les produits sont destinés à la consommation humaine.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaire interne, antiprotozoaire.

Code ATC-vet : QP51AA08.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le ronidazole est un composé dérivé du 5-nitroimidazole. Le ronidazole possède une activité antiprotozoaire (amibes et trichomonas notamment) et antibactérienne. Le ronidazole agit par l'intermédiaire de composés après réduction de son groupement nitré dans des conditions d'anaérobiose. L'action du ronidazole s'exerce par destruction des brins d'ADN et par inhibition du système enzymatique de réparation, l'ADNase 1.

Il exerce une activité contre la plupart des germes Gram négatif et contre plusieurs germes Gram positif anaérobies. Il est de plus, très actif contre *Treponema Hyodysenteria* et contre la plupart des protozoaires tels que *Trichomonas foetus*, *Giardia lamblia* et *Histomonas meleagridis*.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Les dérivés du 5-nitroimidazole sont absorbés après administration orale.

Le ronidazole atteint le liquide céphalorachidien.

Les dérivés du 5-nitroimidazole sont oxydés et subissent une conjugaison dans le foie, conduisant à des composés moins actifs.

Le ronidazole est éliminé majoritairement dans les urines. Il est aussi éliminé dans l'air exhalé.

6.1. Liste des excipients

Lactose

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

3 ans.

Après ouverture : 3 mois.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Pot polyéthylène haute densité

Bouchon à vis polyéthylène haute densité

Bague d'inviolabilité polyéthylène haute densité

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

ECUPHAR

LEGEWEG 157-I

B-8020 OOSTKAMP

BELGIQUE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6985041 1/1995

Flacon de 100 g

Flacon de 300 g

Flacon de 500 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

10/03/1995 - 05/05/2010

10. Date de mise à jour du texte

18/03/2011